



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 10 SEPTEMBRE 2010

Selon nos convocations, cette CAPD devait aborder deux sujets : les recours pour le travail à temps partiel à 80% et l'avancement à la hors classe (le barème). Il s'est avéré que seul le premier serait abordé, le second étant une « coquille » !

En ce qui nous concerne, nous souhaitions aussi aborder le mouvement et notamment la situation de quelques-uns de nos collègues pas épargnés par les nominations ...

Recours pour travail à temps partiel à 80 % : L'IA nous a rappelé que seules les demandes d'ordre médical ou social pourraient aboutir et entraîner une possibilité de travail à temps partiel à 80 %, parlant même de principe de solidarité au nom du « coût » que cela entraîne. Peut-être est-il plus exact de préciser que faute de budget, tout est bon actuellement dans l'Education pour faire des économies et que nos collègues du premier degré se voient refuser une possibilité d'aménagement de leur temps de travail à 80% qui est par ailleurs accordée sans problème dans le second degré !

Chaque recours a été défendu et quelques-uns ont obtenu satisfaction lorsque les avis des experts de l'administration (médecins et assistante sociale) les jugeaient prioritaires. Force est de constater que la notion de priorité semble aller de pair avec la volonté de faire des économies ...

Nous avons d'ailleurs fait remarquer que c'était bien d'accepter le travail à 80 % pour raison médicale mais qu'il était fort regrettable que les collègues malades soient obligés d'opter pour un travail à temps partiel parce qu'il y avait par ailleurs très peu de choses prévues dans le Ministère de l'Education Nationale

En ce qui concerne l'obligation de voir l'assistante sociale ou les médecins du rectorat, nous avons signifié que certains collègues ne savaient pas que cet aval était nécessaire et que tous ne les avaient pas contactés, l'administration ne leur ayant pas signifié qu'il fallait le faire ...

Et puis, il est évident que des collègues n'entreprennent pas ces démarches par pudeur et qu'ils se résignent à « accepter » la quotité de 75 %. L'IA nous alors répondu que dans beaucoup d'autres professions des personnes étaient amenées à se résigner. Nous lui avons alors rétorqué que sa comparaison oubliait de préciser que seule l'Education n'avait pas de médecine du travail et quasiment pas de services sociaux !

Constatant que l'administration n'avait « utilisé » qu'un des 4 postes qu'elle avait prévus d'affecter pour le 80 % en CTPD , toutes les organisations ont soumis au vote de la CAPD que ces 4 postes soient réellement affectés afin que toutes les demandes puissent être acceptées. Vote auquel n'a pas pris part l'administration ... Bref, les maigres autorisations accordées cette année sont conditionnées par un rapport social et médical, pour certains de nos collègues il a fallu faire un ou plusieurs recours. Un vrai parcours du combattant qui montre bien que la gestion humaine est loin d'être une priorité pour notre ministère ...

Questions diverses

Grève du 6 septembre : un préavis ayant été déposé, chacun de nos collègues a reçu le mel habituel sur I-PROF lui disant de répondre dans les 48 h sous peine d'être considéré comme gréviste. Nous avons alerté l'administration sur l'impossibilité pour nos collègues de respecter ce délai puisqu'il y avait un fort mouvement de grève le 7 septembre. L'administration nous a alors répondu que c'était un message « type » mais que dans les faits elle laissait bien plus de délai aux collègues et que ce serait le cas pour le 6 septembre, l'administration ayant appris très tardivement que ce mouvement de grève concernait le premier degré (il concernait plutôt le second degré).

Frais de déplacement : L'IA nous a rappelé qu'il y avait une dotation annuelle et que le principe de remboursement était limité à la « consommation » à l'intérieur de cette enveloppe !

Il nous aussi rappelé qu'une partie du budget avait été réduite de 26 % (BOP 140) et que l'administration avait choisi de privilégier les frais de déplacement de nos collègues (en sacrifiant au passage la Formation Continue réservée cette année à un public désigné). Malgré tout, certains collègues ne pourront avoir tous leurs frais de déplacement. Quid de leur mission ? La logique « plus d'argent, plus de mission » a été confirmée par l'IA lorsqu'il lui a été demandé si les collègues devaient continuer à rouler sans frais de remboursement : « je ne vois pas comment on peut faire ». Sacrée priorité gouvernementale que l'Education Nationale puisqu'il ne lui donne même plus les moyens de fonctionner ...

Attention tout de même : il y a une différence entre retard et enveloppe vide, il conviendra de bien se renseigner. Par ailleurs, certains collègues n'ont pas encore utilisé Ulysse ou pas assimilé le fait qu'il faille aller deux fois sur cette application pour avoir un remboursement.

Mouvement et nominations de la seconde phase : une fois de plus, toutes les organisations syndicales ont regretté qu'il n'y ait plus de seconde saisie de vœux. Ce qui apporterait plus de transparence ... Nous avons rappelé ce que nous avons dit en déclaration préalable : *Pour finir, nous tenons à ré attirer votre attention sur la situation de certains jeunes collègues qui ont des nominations ou mises à disposition bien difficiles qui pour certains se répètent. Injustement touchés par les surnombres successifs et les protections auxquelles ils n'ont pas eu le droit, ces collègues se sentent lésés et ont un début de carrière pour le moins frustrant. Certains le vivent très mal et sont en souffrance, nous pouvons vous l'affirmer. Nous en sommes très inquiets. Votre rôle et celui de vos services est notamment de protéger vos enseignants et de les mettre dans les meilleures conditions d'exercer leur métier au service des enfants qui leur sont confiés. Un enseignant bien dans sa tête sera bien dans sa classe et le Service Public d'Éducation en sortira grandi !* L'IA nous a lors dit qu'il fallait bien nommer au sud et que la plupart des collègues voulait aller au nord, nous lui avons alors répondu qu'il fallait inciter les collègues à aller au sud par une revalorisation substantielle et qu'ils subissaient le surnombre, conséquence du calibrage ministériel.

Il nous aussi affirmé que selon lui la circulaire du mouvement était illisible voire « trop sophistiquée » et qu'il proposait aux organisations syndicales siégeant en CAPD de lui transmettre des propositions de modifications pour les règles du futur mouvement. Suivra alors un débat.

Nous vous contacterons très prochainement afin de porter vos revendications pour une amélioration de ce mouvement.

TRS et aide personnalisée (et nominations lointaines) ; Rappel de notre demande en déclaration préalable : *Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons d'avoir une attention particulière pour nos collègues nommés sur des postes de TRS, souvent sur plusieurs écoles, quelquefois même par demi-journées. Du fait des contraintes d'organisation et de la charge de travail, il nous paraîtrait judicieux qu'ils soient dispensés d'aide personnalisée.*

LIA nous a alors dit qu'il faisait entièrement confiance aux inspecteurs de circonscription pour « traiter au cas par cas » les situations. Nous vous invitons donc à solliciter votre IEN !

Postes non pourvus (il y en aurait 15,5 dont des postes rased surnuméraires, des postes G et E, 1,5 poste de psychologue scolaire et un Conseiller Pédagogique Arts Visuels). Il y aura des appels à candidatures et, pour le reste, l'IA a demandé aux IEN de hiérarchiser leurs besoins.

Masterisation : l'IA nous a dit « nous sommes et serons dans des situations qui ne nous permettront pas de mesurer des avantages de la nouvelle formation avant 2013/2014. En ce qui nous concerne, l'attente risque d'être bien plus longue pour voir un avantage à cette « nouvelle formation » qui n'avait qu'un seul but : la suppression des IUFM.

Il y a moins de Masters 1 et 2 que prévu sur le site de Saint-Brieuc. Ils feront des stages de pratique accompagnée en s'appuyant sur des MAT (Maîtres d'Accueil Temporaires). Il nous a été précisé qu'il y avait une amélioration de la rémunération des Maîtres Formateurs et qu'à priori les Conseillers Pédagogiques percevraient 200 euros au même titre que les MAT.